

## COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE PROCÈS VERBAL DU 29 MAI 2015

### SEANCE EXTRA-ORDINAIRE

1. Élection du Président
2. Renouvellement des membres du Bureau et des Vice-Présidents
3. Renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres
4. Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public
5. Délégations de compétences du Comité Syndical au Président
6. Délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau



### Rappel du fonctionnement des votes au sein de Seine-Maritime Numérique (articles 6.2 et 6.4 des statuts)

Nombre de voix par délégué du collège EPCI : 1 voix

Nombre de voix par délégué du collège Département : nombre de voix cumulées des membres adhérents pour la compétence objet du vote

- 22 membres adhérents à ce jour
- 2.2 voix par délégué du collège départemental



Le Comité Syndical s'est réuni le vendredi 29 mai 2015 à 11 heures, sous la présidence de Monsieur André DELMAS, doyen d'âge de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée

Secrétariat assuré par : Madame Annic DESSAUX

Procès-verbal du CS n°7 du 29 mai 2015

Page 1 / 4



### ***Installation du nouveau Comité Syndical***

Monsieur DELMAS ouvre la séance.

Madame DESSAUX est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum est constaté.

### ***Élection du Président***

Monsieur DELMAS rappelle que Seine-Maritime Numérique est un syndicat mixte ouvert pour lequel le Code Général des Collectivités Territoriales laisse une grande latitude d'organisation de sa structure, basée sur ses statuts et son règlement intérieur.

Suite aux élections départementales, il est nécessaire d'élire un nouveau Président pour le Syndicat, parmi les délégués du Comité Syndical.

Les candidats sont les suivants : Madame Virginie LUCOT-AVRIL

Le vote a lieu à main levée. A l'unanimité, Madame Virginie LUCOT-AVRIL est élue Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Madame Virginie LUCOT-AVRIL souhaite remercier vivement le comité de sa confiance. Elle mesure toute l'importance de ce dossier, attendu par tous, et rappelle qu'il faudra l'effort de tous pour faire avancer les nombreux dossiers en cours. Le monde économique ainsi que les EPCI membres attendent beaucoup du Syndicat. Elle s'attachera, avec les membres du Bureau prochainement constitué, à organiser rapidement une réunion de travail collective, afin de présenter les dossiers en cours, de les traiter avec équité, et d'annoncer des calendriers de connexion possibles, en veillant à l'information de tous.

### ***Élection des membres du Bureau***

Monsieur HOGUET rappelle que la composition du Bureau est déterminée librement par les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte. Le mandat des délégués du Syndicat suit le sort des assemblées qu'ils représentent. Les élections départementales de mars dernier entraînent le renouvellement de l'ensemble des membres du Bureau, qui comporte 10 membres dont le Président, 3 Vice-Présidents et 6 membres (3 membres délégués de chaque collège).

Mme LUCOT-AVRIL précise qu'elle souhaite l'équité des territoires pour la participation au Bureau mais souligne que les dossiers seront dans tous les cas présentés et travaillés de manière collégiale.

Sont candidats :

- Virginie LUCOT-AVRIL
- Blandine LEFEBVRE
- Annic DESSAUX
- François ROGER
- Alain BAZILLE
- Christine DE CINTRE
- Alfred TRASSY-PAILLOGUES
- Jean-Marie BEAURAIN
- Rémy TERNISIEN
- François DELNOTT

Monsieur COURSAULT regrettent que l'agglomération de Fécamp ne soit pas représentée au sein du Bureau.

Madame LUCOT-AVRIL assure que la voix des EPCI est tout aussi importante que la voix du Département au sein du Syndicat Mixte et que chaque collectivité sera entendue de la même façon.

Monsieur GARAND aurait souhaité être consulté au préalable, en tant que membre sortant du Bureau, sur la représentation des EPCI au sein de cette instance.

Concernant les Vice-Présidents, sont candidats :

- Blandine LEFEBVRE
- Annic DESSAUX
- François ROGER

L'élection à lieu à main levée, 40 voix pour, 2 abstentions dans le collège des EPCI.

A la majorité, le Bureau est institué tel que proposé.

### ***Élection des membres de la CAO***

La Présidence de la CAO est exercée de droit par le Président du SMN ou son représentant. Les membres de la CAO, élus de manière permanente, représenteront également le Syndicat, dans la même composition, au sein de la CAO composée en jury.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que les titulaires n'ont pas de suppléants attitrés. Elle souhaite également conserver la présidence de la commission pour le moment.

Les candidatures sont les suivantes pour les membres titulaires :

- Blandine LEFEBVRE
- Annic DESSAUX
- François ROGER
- Alain BAZILLE
- François DELNOTT

Pour les membres suppléants, les candidatures sont les suivantes :

- Florence THIBAudeau-RAINOT
- Guillaume COUTEY
- Denis FAUVEL
- Patrick CHAUVET
- Jean-Marie BEAURAIN

Le vote a lieu à main levée, avec 40 voix pour, et 2 abstentions au sein du collège des EPCI. A la majorité, la commission d'appel d'offres est instituée telle que proposée.

### ***Élection des membres de la CDSP***

Les candidatures proposées sont identiques à celles des membres de la CAO.

Le vote a lieu à main levée, avec 42 voix pour. À l'unanimité, la commission de délégation de service public est instituée telle que proposée.

### ***Délégations de compétences du Comité Syndical à Madame la Présidente***

Les délégations présentées permettent de la souplesse dans le fonctionnement du Syndicat, avec l'obligation pour Madame la Présidente de rendre compte de leur utilisation devant le Comité Syndical suivant.

Le vote a lieu à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### ***Délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau***

Les délégations présentées supposent également de rendre compte des compétences exercées par le Bureau en Comité Syndical.

Le vote a lieu à main levée, avec 1 abstention dans le collège des EPCI. La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur HOGUET rappelle le souhait d'organiser une réunion d'information sur l'ensemble des projets de SMN. Il sera également nécessaire de réunir une CAO rapidement pour avancer sur le dossier de la montée en débit des territoires. Enfin, un comité syndical se tiendra avant la fin juin pour procéder notamment à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Madame LUCOT AVRIL précise qu'elle souhaite que les comités syndicaux soient le lieu et le temps d'échanges constructifs entre les membres, avec une volonté d'optimiser les déplacements de chacun.



La séance est levée à 11h42.

Le doyen d'âge



André DELMAS

La secrétaire de séance,

Annic DESSAUX

La Présidente de  
Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL.